

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question 3), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel (à partir de la question 3), EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 12), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René (à partir de la question 4), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 11), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 8), ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 2), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 7)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Lélío, CRETEL Didier donne procuration à PICQUE Arnaud, DASSONVAL Michel donne procuration à HOCQ René (à partir de la question 4), DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique (à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BECUWE Pierre, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELETRE Bernard, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles

La séance est ouverte

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

FONCIER ET URBANISME

REALISATION DU BASSIN "RAVIN FOND D'AMES" SUR LA COMMUNE DE AMETTES - ACQUISITION D'UN TERRAIN MIS EN RESERVE FONCIERE PAR LA SAFER HAUTS DE FRANCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature ;

Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane doit réaliser un ouvrage dénommé « Bassin Ravin du Fond d'Ames » sur la commune de Amettes.

Ce projet nécessite notamment d'obtenir la maîtrise foncière d'un terrain sis à Amettes, nouvellement cadastré section ZB n°76, d'une contenance cadastrale de 10 935 m², propriété de la SAFER Hauts-de-France, dont le siège administratif est à LILLE (59000), 21 bis rue Jeanne-Maillotte.

C'est dans le cadre des aménagements fonciers réalisés sur les communes de Ferfay, Aumerval et Amettes que la SAFER s'est vu attribuer cette parcelle, en remplacement d'une parcelle abandonnée sise à Ferfay, cadastrée section A n°141, préalablement mise en réserve avec préfinancement, suivant délibération n°2014/117 du 30 juin 2014 de la Communauté de Communes Artois Lys.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ayant depuis fusionné avec la Communauté de Communes Artois-Lys, vient aux droits de celle-ci.

Il convient désormais pour la Communauté d'Agglomération de régulariser l'acquisition de ce terrain libre d'occupation et nécessaire à la réalisation de l'ouvrage projeté.

Il est ici précisé que le prix de revient de cette parcelle, d'un montant de 15 940,32 euros, ayant déjà été préfinancé sur la base de la délibération susvisée, le transfert de propriété s'effectuera sans paiement du prix à la signature de l'acte de vente.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 07 avril 2023, il est demandé à l'Assemblée de décider de l'acquisition du terrain cadastré section ZB n°76 au prix de 15 940,32 euros lequel a déjà été préfinancé par la Communauté d'Agglomération, et ne

s'effectuera pas à la signature de l'acte, les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Myrtille BONNET, notaire à Norrent-Fontes.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition du terrain sis à Amettes, cadastré section ZB n°76, propriété de la SAFER Hauts-de-France, moyennant un prix de 15 940,32 euros lequel a déjà été préfinancé par la Communauté d'Agglomération, et ne s'effectuera pas à la signature de l'acte, les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Myrtille BONNET, notaire à Norrent-Fontes.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
Vice-présidente déléguée.

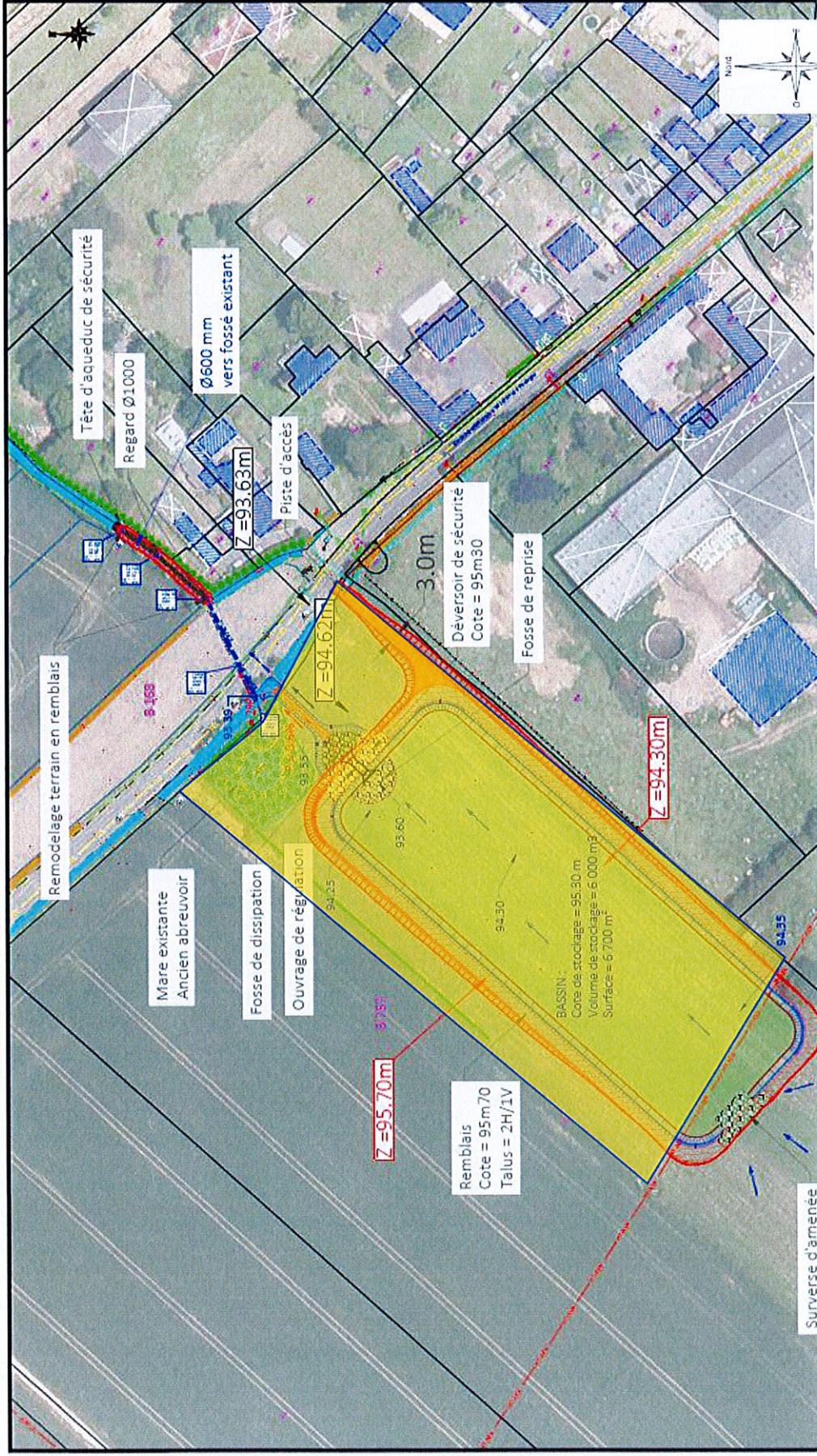


LAVERSIN Corinne



LAVERSIN Corinne

REALISATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE « BASSIN RAVIN DU FOND D'AMES » - ACQUISITION DE LA PARCELLE ZB 76, MISE EN RESERVE SAFER



Parcelle ZB 76 à acquérir par la CABBALR



